CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Annexe 1

Descriptif des installations sportives

Année scolaire 2026 - 2027

Nom du propriétaire : COMMUNE D'ARRADON

Nom du collège : COLLEGE GILLES GAHINET

Nature des installations :

- gymnase ☒
 - chauffé ☒
 - non chauffé ☐
- aire de plein air ☒
- piscine ☐
- autres ☐

Descriptif des équipements et matériels mis à disposition :

Complexe sportif Henri Le Rohellec
Gymnase : une grande salle chauffée – dimensions 44 m x 25 m x 7 m et une salle annexe chauffée – dimensions 24 m x 15 m x 4,50 m - équipée d'agrés et de tapis
2 vestiaires avec douches et 2 sanitaires
1 bureau affecté aux enseignants
1 terrain en herbe

Complexe sportif Parc Franco
1 piste d'athlétisme de 400 m
aires de sauts et lancers
2 terrains de football (un d'entrainement, un d'honneur)

MORBIHAN

CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Annexe 2

Calendrier prévisionnel d'utilisation des installations sportives

Année scolaire 2026-2027

	Gymnase HLR	Stade, terrains	Dojo
Semaine 36 A	8	4,5	6
Semaine 37 B	22	9	16
Semaine 38 A	18	10,5	12
Semaine 39 B	20	7,5	14
Semaine 40 A	22	10,5	16
Semaine 41 B	22	9	16
Semaine 42 A	22	12	16
TOTAL	134	63	96
Semaine 43 et 44	Vacances de la Toussaint		
Semaine 45 B	12	12	22
Semaine 46 A	16	10,5	18
Semaine 47 B	12	12	22
Semaine 48 A	16	12	22
Semaine 49 B	14	15	26
Semaine 50 A	18	15	26
Semaine 51 B	18	13,5	12
TOTAL	106	90	148
Semaine 52 et 53		Vacances de Noël	
Semaine 1 A	16	19,5	22
Semaine 2 B	16	16,5	18
Semaine 3 A	16	19,5	22
Semaine 4 B	18	16,5	20
Semaine 5 A	16	19,5	22
Semaine 6 B	18	19,5	18
Semaine 7 A	26	16,5	16
TOTAL	126	127,5	138

Semaine 8 et 9		Vacances d'hiver	
Semaine 10 B	26	13,5	18
Semaine 11 A	26	16,5	16
Semaine 12 B	26	13,5	18
Semaine 13 A	24	15	16
Semaine 14 B	26	12	18
Semaine 15 A	22	12	26
TOTAL	150	82,5	112
Semaine 16 et 17		Vacances de printemps	
Semaine 18 B	6	7,5	10
Semaine 19 A	22	12	26
Semaine 20 B	10	10,5	20
Semaine 21 A	14	12	24
Semaine 22 B	18	16,5	14
Semaine 23 A	20	19,5	18
Semaine 24 B	20	19,5	14
Semaine 25 A	12	12	10
Semaine 26 B			
TOTAL	122	109,5	136
TOTAL	**638**	**472,5**	**630**

CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Annexe 3

Tarifs applicables et modalités de paiement

Année scolaire 2026-2027

Nom du propriétaire : Commune d'Arradon 56610 ARRADON

Nom du collège : Collège Gilles GAHINET 56610 ARRADON

Le montant total facturé sera le produit du taux horaire par le nombre d'heures réservées

Le tarif applicable (ou taux horaire) par le propriétaire pour l'utilisation de l'installation et de ses équipements est fixé à :

Tarif forfaitaire fixé par le Conseil Départemental (délib N 12 du 19 sept 2025) : 10,00 €/heure de réservation pour les gymnases, 5,00 €/heure de réservation pour les terrains, soit un montant total s'élevant à

Au titre des périodes 1 et 2 (2026) :
Salles : (240h + 244h) x 10,00 € = 4 840,00 €
Terrains : 153h x 5,00 € = 765,00 €
TOTAL 2026 = 5 605,00 €

Au titre des périodes de 3 à 5 (2027) :
Salles : (398h+386h) x 10,00 €= 7 840,00 €
Terrains : 319,5h X 5,00 € = 1 597,50 €
TOTAL 2027 = 9 437,50 €

Cet accord est lié aux éventuels changements de tarifs votés par le département du Morbihan. La facture est adressée à l'établissement. La somme ainsi facturée à l'établissement est censée couvrir l'intégralité des dépenses liées à l'utilisation de l'équipement objet de la présente convention. En conséquence, le propriétaire s'interdit de réclamer à l'établissement ou au département le règlement de toute somme, impôt ou taxe liés à un usage de l'équipement conforme à sa destination.

L'établissement effectuera les paiements par virement administratif sur facturation.

Pour le Collège Gilles GAHINET	Pour la commune d'Arradon
Le Principal, M. Yann Le Gras	Le Maire, M. Jean-Philippe Périès
Signature	Signature